

De : gilles <g\_\_\_\_\_@gmail.com>

Date : 9 novembre 2011 13:52

Objet : Affaire

À : "L J" (Allianz FR)\* <j\_\_\_\_\_j\_\_\_\_\_@allianz.fr>

Bonjour Monsieur,

Notre entrevue d'aujourd'hui a manqué convivialité, car après avoir pris le café, nous avons tous très vite été enfumés par le chauffage (risque d'intoxication au monoxyde de carbone), puis l'entretien s'est achevé à moitié dehors puis sur une table de cuisine. A l'huissier, présent à notre entretien, nous avons fait noter qu'il n'avait pas été réparé depuis notre déclaration du mois de mai 2011 (il y a un peu plus 6 mois) car nous en attendions l'expertise.

Nous avons été surpris que votre inspecteur commence le débat en notifiant que l'inspection de Mme B \_\_\_\_\_ serait maintenue.

Or, nous ne sommes toujours pas d'accord avec les conclusions de Mme B \_\_\_\_\_ !

Cette troisième expertise (réunion d'experts d'assurance et experts d'assurés) n'a pas abouti à une prise en charge de nos dommages par votre compagnie : bien que d'accords sur l'aspect géologique (étude en cours) nos experts ne le sont pas sur la non prise en charge par Allianz des frais occasionnés par cette étude !

L'article 1315, qui nous est systématiquement opposé, stipule aussi que la preuve est à la charge de ceux qui prétendent être libérés de leurs obligations.

Or Monsieur D \_\_\_\_\_ (Cabinet CUNNINGHAM) ne prouve rien de se qu'il affirme ! Et en tant que propriétaires exclusifs du rapport de géologue, nous nous réservons le droit de ne pas vous l'envoyer. Enfin, nous vous assurons avoir tous les éléments de preuves quant aux datations.

Cordialement

Brigitte